



ALGERIA

**Intervention de S.E.M. Mourad BENMEHIDI,
Ambassadeur, Représentant Permanent Adjoint,**

**à la réunion du Comité préparatoire de la
Conférence d'examen des progrès accomplis
dans la mise en œuvre du Programme d'Action
de lutte contre le commerce illicite des armes
légères**

New York, 11 janvier 2006

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, de vous exprimer les félicitations les plus chaleureuses de la délégation algérienne pour votre élection à la Présidence du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*.

Je saisis cette opportunité pour vous assurer, ainsi que les membres du bureau, de notre entière disponibilité et de notre pleine coopération pour la réussite des travaux de ce Comité.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations des représentants du Nigeria et du Maroc faites, respectivement aux noms des Groupes africain et arabe.

Monsieur le Président,

En juillet 2001, et dans un élan de conscience quasi unanime des risques que représentent la prolifération et la circulation illicite des armes légères, la Communauté internationale avait mis en place un Programme d'Action pour la lutte contre ce fléau en l'inscrivant parmi les menaces au développement et à la paix et la sécurité internationales.

Aujourd'hui, qu'en est il de cette action et quel a été l'impact du Programme d'Action des Nations Unies dans nos efforts d'éradication d'un tel fléau dévastateur ?

A ce propos, le processus préparatoire de la prochaine Conférence d'examen constitue une opportunité tant pour les Etats membres que pour les Organisations Internationales et la Société civile en vue de se concentrer sur la revue des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'Action et d'examiner les meilleurs moyens de renforcer la lutte contre la menace du commerce illicite des armes légères.

Ce faisant, à la lumière de nos expériences respectives dans la mise en oeuvre du Programme d'Action, il en ressort l'importance d'une analyse objective et critique de la situation de la circulation des armes légères illicites. Une telle analyse devra, de notre point de vue, mesurer les efforts accomplis aux niveaux national, régional ou international afin d'apporter, collectivement, les réponses adéquates.

Monsieur le Président,

Nonobstant ses limites et ses faiblesses, le Programme d'Action aura contribué, sans nul doute, aux efforts visant à jeter les jalons d'une coopération internationale en la matière et à mettre en place un certain nombre de normes et de principes de référence dans le traitement de la problématique d'ensemble de la circulation des armes légères illicites.

Si de réels progrès ont été enregistrés aux plans national et régional, à travers, notamment, la mise en place du cadre réglementaire et institutionnel prévu au titre du Programme d'Action, comme en témoignent les diverses interventions des délégations présentes, des efforts soutenus demeurent encore nécessaires afin d'endiguer les effets dévastateurs d'un phénomène aussi complexe.

La persistance des conflits et l'aggravation des phénomènes tels que le terrorisme et la criminalité organisée, exacerbés par les problèmes de développement auquel est confronté un grand nombre de pays, nous commande à tous et à chacun d'entrevoir nos actions futures contre le phénomène de la prolifération des armes avec plus de sérénité et certainement avec plus de responsabilité.

Le manque d'engagement et de détermination ayant prévalu lors de la négociation du Programme d'action n'a pas favorisé l'adoption de mesures plus rigoureuses et plus audacieuses. Le caractère conciliant et consensuel du langage du Programme d'Action a fait que l'impact réel des actions arrêtées a été moins grand que nous l'aurions souhaité, en témoigne, le caractère de l'Instrument sur le traçage adopté en juin dernier.

La lutte contre le commerce illicite des armes légères, qui constitue une source de préoccupation majeure pour la Communauté internationale dans son ensemble, doit reposer nécessairement sur la détermination et l'engagement, sans équivoque, de tous les Etats membres, auxquels incombe la responsabilité première, à neutraliser la production illicite des armes légères et à démanteler les filières de courtiers illégaux impliqués dans ce trafic, principale source d'approvisionnement en armes des zones de conflits, des groupes terroristes et de la criminalité internationale.

Une telle démarche doit être menée dans le cadre d'une stratégie efficace fondée sur une approche efficace qui doit tenir compte des spécificités et des conditions de chaque région. Elle doit favoriser une coopération internationale concertée et coordonnée axée, notamment, sur l'échange d'informations à l'échelle internationale entre les Etats, les institutions et organismes internationaux, tels qu'Interpol, l'Organisation Mondiale des Douanes et les Centres Régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, ainsi que sur l'établissement de bases de données et l'entraide judiciaire.

L'apport d'une assistance technique au profit des Etats, qui en feraient la demande, et l'institution d'un mécanisme de financement auprès des Nations Unies contribueraient sans nul doute à l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux de lutte contre ce commerce afin d'assurer un rythme plus soutenu pour la concrétisation du programme d'Action des Nations Unies.

De même, le rôle complémentaire à celui des Etats des acteurs de la société civile dans la gestion de cette question a prouvé son efficacité notamment dans le domaine de la sensibilisation et dans la consolidation de la paix.

Monsieur le Président,

Les initiatives et les efforts incessants que l'Afrique et d'autres régions du monde ne cessent de déployer pour mettre fin à ce commerce illicite, ne pourront aboutir que s'ils sont accompagnés et soutenus par une action internationale efficace et concertée.

La Déclaration de Bamako qui se veut, si besoin est, l'expression de l'engagement indéfectible et de la détermination sans faille de l'Afrique de combattre résolument ce phénomène qui menace sa stabilité et hypothèque sérieusement ses efforts de développement, témoigne de sa volonté de prendre part, à l'effort de la Communauté internationale avec des propositions claires et pertinentes. Cette volonté vient d'être renouvelée à travers la Position commune que l'Afrique a adopté récemment à Windhoek.

Je vous remercie.